

EXAMEN des modifications d'effectifs

*Personnel*

La Maire donne lecture du rapport dont la teneur suit.

Messieurs,

J'ai déjà eu l'occasion de signaler à la haute attention de Monsieur le Préfet la situation dans laquelle nous devons administrer la Ville au point de vue du personnel. Je me permets de revenir sur cette question qui exige maintenant une solution et avant de vous présenter les propositions qui me paraissent nécessaires je crois devoir rappeler les conditions dans lesquelles ce personnel a été recruté et dans lesquelles il a servi.

Tout d'abord, je tiens à lui rendre un hommage reconnaissant pour le dévouement et le zèle dont il a toujours, depuis que j'exerce le majorat, fait preuve.

Mais justement le dévouement et le zèle ne sont pas suffisants à assurer la bonne marche de services auxquels il revient des tâches importantes et auxquels les circonstances imposent des charges nouvelles et lourdes.

Je crois également nécessaire de rappeler que c'est sur mon initiative mais avec la bienveillante autorisation de Monsieur le Préfet qu'il a été procédé dès que nous avons trouvé les moyens, au réajustement des soldes, ce qui était indispensable et équitable.

Dans une pièce annexée ( annexe n° 1 ) je fais ressortir dans un tableau le montant progressif des effectifs, augmentation en nombre que vous avez bien voulu agréer sur des arguments indiscutables. Mais cette progression concerne essentiellement des postes de stagiaires et des recrutements sur contrats.

Ce tableau donnera la composition des effectifs actuels. Si le nombre est respecté, les conjonctures qui ont imposé des recrutements successifs n'ont pas respecté la règle de la compétence faute de candidats susceptibles d'être engagés sur titres et en raison également des rémunérations trop faibles.

Il faut avouer qu'il y a une disproportion inéquitable dans le fait qu'un chauffeur qui conduit un camion benne qui vaut trois millions ne touche que 6.000 ₣ par quinzaine!

Faut-il aussi mettre l'accent sur le fait que pour recruter un Secrétaire général adjoint nous avons dû renoncer, faute de moyens, à celui déjà autorisé d'une sténodactylo et d'une dactylo.

Mais il me paraît nécessaire maintenant d'envisager et de réaliser une composition du personnel communal, conforme aux intérêts de la population et qui réponde à son incessant accroissement.

Ce qui domine dans les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre c'est:

d'une part, l'organisation de service en rapport avec les différentes législations concernant l'urbanisme, le logement, l'aménagement de lotissements etc... et le recrutement d'un personnel compétent et qualifié,

d'autre part, la promotion d'employés particulièrement méritants et qui sans avoir les titres qui conditionnent un avancement de catégorie méritent une promotion qui consacre les services qu'ils ont accomplis,

et encore d'autre part, l'utilisation, à des soldes correspondant aux services rendus et à la responsabilité des charges, notamment en ce qui concerne les ouvriers professionnels et les chauffeurs./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

M. PARIS. - S'il y a création de cadres, je suis entièrement d'accord.

LE MAIRE. - Messieurs, je crois m'être expliqué sur cette question. Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.